

**COMMENTAIRES DES ONG CANADIENS
DESTINÉS À LA DÉLÉGATION CANADIENNE À LA CDD-18/19
26 FÉVRIER 2010**

INTRODUCTION : L'OPTIQUE DE LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION DURABLES

Le présent document est un résumé des aspirations des ONG canadiens concernant le prochain cycle de la Commission du développement durable (CDD) des Nations Unies, de même qu'une analyse des enjeux et du contexte entourant ses objectifs. Il vient à la suite d'un processus de consultation mené par le Réseau canadien de l'environnement (RCEN), qui comprenait plusieurs téléconférences, la présentation de commentaires écrits, ainsi que la préparation de ce document par un rédacteur et un réviseur.ⁱ Des experts techniques et des intervenants des ONG en ont révisé la version préliminaire. Le RCEN remercie le ministère des Affaires étrangères pour l'aide généreuse qu'il a apportée à ce processus.

Il importe de souligner que le prochain cycle de la CDD suscite un intérêt sans précédent parmi les ONG et la jeunesse au Canada. Les membres du caucus Jeunes du RCEN ont entrepris un sondage en ligne qui a permis de recueillir les opinions de plus de 100 jeunes Canadiens, âgés de 15 à 30 ans, à propos des questions qui seront traitées à la CDD-18/19. Les résultats de ce sondage sont présentés ci-joint en Annexe A et analysés ci-dessous.

* * *

La CDD offre la possibilité et permet d'aborder les problèmes de manière holistique. Les gouvernements et les groupes d'intervenants peuvent prendre part à des discussions de grande envergure à propos des enjeux en matière d'environnement et de développement, avec la pleine intention de prendre en compte les moteurs, les raisons profondes, l'interdépendance et les questions multisectorielles.

La promesse de la CDD n'a, cependant, pas été entièrement réalisée. À la fin des CDD-13, 15 et 17, beaucoup ont douté de l'efficacité de l'investissement consenti en temps, en efforts et en dépenses.

De nombreuses faiblesses de la CDD sont liées à la pratique des pays (dont le Canada) qui assistent à la CDD sur la défensive, en vue de protéger des intérêts nationaux à court terme, plutôt que de coopérer à l'élaboration de solutions à long terme allant dans le sens du développement durable. En outre, en mettant l'accent principal sur l'élaboration d'un texte consensuel pour chaque thématique, la CDD n'est pas parvenue à des mesures concrètes de l'ampleur nécessaire pour inverser l'aggravation des tendances sociales et écologiques à l'échelle planétaire.

D'emblée, les ONG canadiens demandent instamment au gouvernement du Canada d'adopter une approche de la CDD donnant la priorité à l'élaboration de démarches internationales efficaces de partage et de résolution des problèmes, plutôt que de favoriser et protéger les intérêts nationaux immédiats, comme cela a été le cas durant les récentes négociations sur les changements climatiques.

En dépit des faiblesses et des ruptures de dialogue passées, les ONG canadiens sont enthousiastes quant au potentiel de la CDD-18/19, parce qu'elle est axée sur la consommation et la production durables (CPD). La CPD peut être définie comme « un système répondant aux besoins des humains, améliorant la sécurité sociale et économique ainsi que la qualité de vie de tous, y compris les générations futures, tout en protégeant les écosystèmes dont dépend la vie humaine »ⁱⁱ. Non seulement les ONG canadiens se réjouissent de la discussion sur la CPD, mais ils voient dans cette dernière une optique large

permettant de lier entre elles les autres questions thématiques de la CDD-18/19. En effet, les thèmes de la gestion des déchets et des transports semblent particulièrement bien adaptés à une analyse selon la CPD. L'optique de la CPD pourrait également s'appliquer à une industrie, comme le montre, en Annexe B, l'analyse concernant l'industrie automobile.

De même que les discussions à propos des questions thématiques de la CDD ne doivent pas se passer isolément, la participation du Canada à la CDD ne doit pas être déconnectée des autres efforts constants du pays. Or, les ONG canadiens remarquent que le Canada n'a pas rendu publics les progrès de la mise en place de la Stratégie de développement durable prévue en vertu de la *Loi fédérale sur le développement durable* adoptée en juin 2008. Nous préconisons donc de coupler la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable et les préparatifs en vue de la CDD.

Dans l'esprit de la CDD et reconnaissant les interrelations entre les menaces qui pèsent sur l'environnement, les ONG canadiens notent que la CDD-18 a lieu durant l'Année internationale de la biodiversité. Les industries et les activités sous-jacentes aux discussions thématiques de la CDD-18/19 ayant grandement contribué à la perte de biodiversité, il est donc approprié que leurs impacts soient admis et traités dans les discussions sur chacun des thèmes à la CDD.

CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES – LES PRIORITÉS

Aspirations pour la CDD-18/19

- Redynamiser le Processus de Marrakech, en perte de dynamisme et de leadership
- Faciliter l'élaboration d'un cadre de la CPD pour le Canada
- Repérer les secteurs où l'effet de levier et le dosage des mesures seront optimaux, par exemple l'éducation, les mesures incitatives et la réglementation, en vue de promouvoir efficacement la CPD
- Avoir un débat consistant sur la CPD et mettre au point des mesures et des indicateurs de remplacement (ex. des méthodes d'analyse de l'empreinte écologique et des indices de « bien-être »)
- Établir de nouveaux partenariats en faveur de la CDD et renforcer ceux qui existent.

La CPD – Contexte et enjeux

Les causes et les moteurs des grandes crises mondiales se trouvent dans les modèles de production et de consommation non durables. Il est admis depuis longtemps que l'utilisation des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement ne peuvent pas se poursuivre au rythme actuel. Dans le même temps, les besoins fondamentaux de plus de 2 milliards de gens ne sont toujours pas satisfaits. Les calculs de l'empreinte écologique indiquent que l'Humanité est en dépassement écologique à l'échelle planétaire, les estimations étant que nous utilisons actuellement 1,4 planète pour fournir les ressources et absorber les déchets d'une population mondiale croissanteⁱⁱⁱ.

Le système de l'ONU a depuis longtemps pour objectif de faciliter la CPD. Plus récemment, depuis 2003, le Processus de Marrakech visait à élaborer un Plan-cadre décennal de Programmes (10YFP) à l'appui des initiatives régionales et nationales en vue d'accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables. La troisième version du projet de 10YFP énonce la nécessité d'« identifier des activités, des outils, des politiques, des mesures et des mécanismes spéciaux de suivi et d'évaluation, y compris, là où elle convient, l'analyse du cycle de vie des produits et des indicateurs nationaux permettant de mesurer le progrès accompli. » Le processus de la CDD pourrait jouer un rôle important pour déterminer, d'une part, dans quelle mesure chacun des éléments exigés par le Processus de Marrakech est, ou non, déjà en place, et, d'autre part, les types de programmes de soutien

nationaux et internationaux dont il faudrait s'assurer qu'ils sont mis en œuvre partout dans le monde.

Malheureusement, le Processus de Marrakech semble en perte de dynamisme et de leadership. Actuellement, on ne voit pas clairement ce que seront précisément et concrètement les résultats de l'10YF; comment ils viendront « à l'appui des initiatives régionales et nationales » en vue de passer aux modèles de la CPD, comme c'est exigé dans le Plan de mise en œuvre du Sommet de Johannesburg; qui aura finalement la responsabilité de s'assurer du suivi et de la mise en œuvre et quel mécanisme garantira un tel suivi. La CDD constitue néanmoins une occasion unique de réfléchir aux efforts réalisés à ce jour en matière de CPD et de les évaluer. Il est essentiel que les gouvernements redynamisent le Processus de Marrakech et s'assurent qu'il mène à une déclaration ferme et à des résultats concrets d'ici la CDD-19 – notamment le soutien aux partenariats multilatéraux autour d'initiatives de CPD nouvelles et en cours.

Les gouvernements doivent avoir en permanence pour priorité d'actualiser leur engagement de longue date de prioriser et intégrer les politiques en matière de CPD à leurs stratégies nationales de développement durable – ce qui n'a pas encore eu lieu au Canada. Quoique de nombreuses initiatives canadiennes fassent progresser des aspects de la CPD, comme l'a prouvé le rapport national du Canada sur la CPD à la CDD-18/19, ces initiatives tendent à être morcelées et à ne pas suffire pour réduire l'empreinte écologique par habitant au pays. Les raisons en sont en partie : la complexité du concept de la CPD; le fait que l'on axe beaucoup d'initiatives sur une partie du système de consommation et de production, sans cerner leur rôle dans un changement systématique à grande échelle; les problèmes de compétences propres au Canada auquel notre pays est confronté; la structure en silos des ministères fédéraux et le manque d'indicateurs établis pour mesurer le succès des initiatives de CPD. La communauté des ONG canadiens encourage donc fortement le gouvernement fédéral à procéder à l'élaboration de son cadre de CPD et à faire participer les provinces et les territoires à la discussion, de sorte que le Canada puisse, au plan national, coordonner les efforts aux différentes échelles et parler d'une voix unifiée dans les discussions internationales.

Les ONG canadiens reconnaissent l'important progrès du processus à l'échelle régionale en Amérique du Nord. En effet, les États-Unis ont organisé une première réunion nord-américaine sur la CPD, avec le Canada, en novembre 2008. À l'issue de cette réunion, on a débuté un cadre sur la CPD pour le Canada et créé un comité multilatéral. Les ONG canadiens recommandent au Canada de montrer son leadership en faisant avancer ce cadre. La prochaine réunion régionale sur la CPD étant prévue à Ottawa dans le courant de l'année, les ONG canadiens demandent de nouveau instamment au gouvernement du Canada d'intégrer les discussions aux préparatifs en vue des réunions du Processus de Marrakech, de celles sur la CDD et des réunions régionales, ainsi que de s'assurer qu'un mécanisme transparent et inclusif est en place pour tenir la population canadienne informée des développements dans ces domaines.

Pour favoriser la CPD, il est critique de modifier notre manière d'évaluer les impacts environnementaux, le « progrès » et le « bien-être ». La reconnaissance du fait qu'une croissance non contrôlée ne peut être maintenue indéfiniment à l'avenir est inhérente au concept de « durabilité ». Il est donc essentiel de mettre en place les mécanismes de mesure des réalisations, tels que la satisfaction des besoins sociétaux, l'amélioration de la qualité de vie et la protection de l'environnement. Le Canada pourrait tenir un rôle de leadership dans l'élaboration des indicateurs, étant donné le travail réalisé par les ONG et le gouvernement sur les méthodes d'analyse de l'empreinte écologique et l'élaboration de l'Indice canadien du mieux-être.^{iv} Les ONG canadiens espèrent collaborer avec le gouvernement canadien pour faire valoir ce point à la CDD.

Un autre type d'intervention productive, en ce qui concerne la CDD, est de procéder à un débat en vue de repérer certains secteurs à effet de levier, afin d'accomplir des changements dans tout le système de la CPD, soit : la production, le marketing et la distribution, la consommation, la gestion des déchets, le cycle de vie du produit, de même que les valeurs et normes culturelles sous-jacentes qui modèlent la société.

Au stade précoce actuel du processus de la CDD-18/19, beaucoup d'ONG canadiens pensent que la possibilité de « plus-value » la plus grande pour la CDD est de faire progresser les partenariats. En particulier, pour les ONG canadiens il est nécessaire que toutes les parties impliquées dans la CDD appuient les initiatives existantes et nouvelles dans ce domaine, à l'échelle locale, nationale et régionale, en cataloguant et en partageant les données relatives aux efforts et pratiques exemplaires actuelles, et qu'elles fournissent l'occasion de lier de tels partenariats de CDD à des efforts similaires.

Lors du sondage réalisé par le caucus Jeunes du RCEN, la CPD a été classée comme le thème le plus important à traiter à la CDD-18/19.^v Présentés en Annexe A, les résultats compilés de ce sondage révèlent que les personnes interrogées pensent que les gouvernements ne promeuvent pas suffisamment la CPD et qu'elles adoptent déjà dans leur vie de nombreuses pratiques faisant partie intégrante de la CPD (telles que le recyclage, l'utilisation des transports en commun, la conservation de l'eau et le réemploi d'articles comme les sacs et les bouteilles d'eau).

EXPLOITATION MINIÈRE – LES PRIORITÉS

Aspirations pour la CDD-18/19

- Encourager la conservation des ressources non renouvelables par la réduction, le réemploi et le recyclage, plutôt qu'extraire des ressources primaires
- Permettre la participation concrète des collectivités locales aux processus de décision, à tous les stades de la mise en valeur des minéraux
- Dissuader les pratiques minières portant atteinte à l'environnement, telles que l'utilisation de plans d'eau naturels comme bassins de résidus
- Favoriser la « responsabilité sociale des entreprises » dans les compagnies minières
- Établir des mécanismes contraignants pour que les compagnies minières soient tenues responsables de la restauration, de même que des impacts sociaux et environnementaux négatifs
- Engager un débat sur la manière la plus efficace pour la communauté internationale de promouvoir une réglementation contraignante à laquelle se conformer (plutôt que des directives facultatives)
- Promouvoir la transparence des opérations minières et le droit de savoir du public, ainsi qu'encourager les « rapports sur la durabilité » (ex. *Global Reporting Initiatives*)

Exploitation minière – Contexte et enjeux

L'exploitation minière et le traitement des minerais fournissent un moyen de subsistance à de nombreuses personnes. Toutefois, ils ont fréquemment de graves répercussions environnementales et sociales sur les collectivités vivant à proximité des sites d'extraction, tout en générant peu d'avantages ou des avantages limités en termes de croissance économique et de réduction de la pauvreté, pour les pays hôtes – comme l'a fait remarquer la Division du développement durable des Nations Unies.^{vi} Le fait que les sites d'exploitation minière sont fréquemment abandonnés sans être restaurés – ce qui a des impacts négatifs à long terme sur les collectivités, les économies et les écosystèmes locaux – est une autre difficulté.

Selon les ONG canadiens, le rapport thématique du gouvernement du Canada sur l'exploitation minière est déséquilibré. Il fait valoir les avantages, mais ne prend pas acte des problèmes que celle-ci entraîne ou de ceux qui restent à traiter. Les opérations minières sont liées à un éventail de problèmes sociaux et environnementaux, notamment :

- Des répercussions sur les droits des Autochtones
- La violation des droits fonciers (dépossession de la terre)
- La subornation et la corruption
- La destruction des ressources naturelles (ex. les arbres et les forêts, les terres agricoles, l'eau) qui sont à la base des économies locales, des disponibilités alimentaires, de l'accès à un toit, de la culture et de la réponse à d'autres nécessités de l'existence. Il est à remarquer que le fait de fragiliser ces ressources constitue également une grande menace pour la paix et la sécurité
- Des problèmes de santé et des décès (d'humains et d'animaux)
- Des répercussions négatives accrues et plus intenses sur la santé et la sécurité des femmes et des enfants dans les collectivités minières
- Les émissions de gaz à effet de serre de cette industrie grande consommatrice d'énergie – en particulier le raffinage (également source d'importantes émissions atmosphériques de métaux lourds et de SO₂)

Le déplacement des populations, les conflits entre les collectivités minières et les autres acteurs, ainsi que l'absence d'accords d'accès consensuels avec les collectivités autochtones demeurent des problèmes dans de nombreux pays, y compris le Canada. Il manque fréquemment aux gouvernements nationaux et sous-nationaux les capacités appropriées pour réaliser l'évaluation environnementale, résoudre les conflits, obliger les compagnies à rendre compte de leurs impacts négatifs et faire appliquer les règlements visant la santé et la sécurité au travail ainsi que l'environnement.

Au Canada, les complexes miniers enfreignent souvent les droits des Autochtones. De nombreuses compagnies ont amélioré leur performance, certaines ont passé des ententes au sujet du partage des bénéfices; toutefois, ces efforts étaient laissés à leur appréciation et d'importants conflits se sont produits au cours des dernières années, lorsque des collectivités ont tenté de résister à des complexes miniers. Certains de ces problèmes demeurent non résolus et le fait d'avoir des mines à deux pas posent toujours d'importants déficits en infrastructures et sociaux aux collectivités. Le mouvement syndical est également préoccupé par le fait que la mondialisation et la concentration des capitaux ont affaibli le pouvoir des syndicats locaux de négocier de meilleurs salaires et conditions de travail (ainsi, la grève aux mines de Vale Inco, à Sudbury).

Les résultats du sondage du caucus Jeunes montrent qu'une écrasante majorité des jeunes a le sentiment que les efforts du gouvernement du Canada pour empêcher les répercussions des activités minières sur l'environnement sont insuffisants. Les problèmes liés aux eaux d'exhaure de roches acides et à l'utilisation de plans d'eau naturels comme bassins de résidus suscitent de grandes inquiétudes.

La CDD doit viser à réduire l'impact des activités minières et extractives. Dans ce cadre, les ONG canadiens proposent de réduire le besoin d'exploiter des mines et d'extraire des ressources (en appliquant un cadre de CPD), en réemployant et recyclant les matières, de même qu'en utilisant plus efficacement les ressources exploitées; de réduire l'empreinte environnementale et sociale de l'exploitation minière, durant les phases d'exploitation active de la mine et après la restauration; d'impliquer totalement les collectivités locales dans les processus de prise de décision; de partager une plus grande part des bénéfices de l'exploitation minière.

Les approches ci-dessous pourraient rendre l'exploitation minière plus durable et nous encourageons le gouvernement du Canada à les faire valoir dans l'examen de la CDD-18 :

- Adapter les droits d'accès aux mines de manière à ne pas nuire à d'autres droits et besoins sociaux (ex. les droits de jouir de moyens de subsistance, d'accéder à de l'eau pure et à un environnement sain, ainsi que de prendre part à d'autres activités économiques)
- Réduire les effets pervers des subventions qui encouragent l'exploitation minière par rapport au recyclage et au réemploi
- Améliorer l'accès à l'information (en encourageant les déclarations volontaires et obligatoires), l'évaluation des impacts environnementaux et la capacité des collectivités locales à participer à la prise de décision
- Fixer aux compagnies d'extraction canadiennes des normes en matière de droits de la personne, de travail et d'environnemental, à respecter lorsqu'elles opèrent dans des pays étrangers
- Créer un mécanisme de recours permettant à la population canadienne et aux personnes affectées à l'étranger de porter plainte pour non respect de ces normes
- Établir des sanctions possibles pour les compagnies qui ne sont pas en conformité, qui prendront la forme d'une perte du soutien financier et politique du gouvernement
- Fixer aux entreprises des normes et des mécanismes de reddition de comptes clairs, concernant les impacts sociaux et environnementaux
- Collaborer avec la communauté internationale à l'élaboration d'une réglementation contraignante et des normes internationales communes
- Respecter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Autochtones

Les ONG canadiens sont impatients de collaborer avec la délégation sur ces questions, à propos desquelles ils présenteront des commentaires et des données supplémentaires.

PRODUITS CHIMIQUES – LES PRIORITÉS

Aspirations pour la CDD

- Favoriser la coopération et le partage de données relatives aux produits chimiques et autres substances toxiques, entre organismes de réglementation à l'échelle internationale
- Améliorer l'évaluation des risques, afin d'y inclure de cerner les expositions cumulatives aux produits chimiques
- S'assurer de la coopération internationale en matière d'évaluation de la sûreté et des impacts des milliers de produits chimiques déjà en usage
- Aborder les nouveaux enjeux tels que les nanotechnologies, les perturbateurs endocriniens et la présence de produits pharmaceutiques dans les plans d'eau
- Accorder une place plus importante à l'approche préventive
- Aborder les préoccupations des pays étrangers quant à la poursuite du commerce de substances dangereuses et toxiques, du traitement insuffisant et de l'immersion de déchets dangereux, ainsi que des exportations canadiennes d'amiante
- Débattre des mesures incitatives et de la réglementation comme de mécanismes en vue d'encourager le recours à des substituts efficaces et sécuritaires aux produits chimiques ayant des répercussions importantes
- Faire valoir le leadership du Canada en ce qui concerne la réglementation du bisphénol A
- Encourager et soutenir la R. et D. dans le domaine de la chimie verte

Produits chimiques – Contexte et enjeux

Les produits chimiques toxiques sont une menace pour la santé humaine et la salubrité des écosystèmes. Il existe, toutefois, très peu d'information sur les dizaines de milliers de produits chimiques fabriqués et en usage actuellement, en dépit du fait qu'il est reconnu

depuis des décennies qu'« [e]n matière de produits chimiques, la sécurité exige une perception aussi large que possible des risques que ceux-ci présentent » (Action 21, Chapitre 19). De manière déconcertante, il existe encore bien moins de données sur les répercussions des interactions de ces produits et sur les impacts cumulatifs de l'exposition à de multiples produits chimiques. Une collaboration internationale s'impose pour analyser et combler ces lacunes.

Les ONG canadiens approuvent les mesures prioritaires citées par le président de la CDD, Luis Alberto Ferraté, Ph. D., ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles du Guatemala :

1. Remplacer les produits chimiques dangereux et radioactifs par des solutions sécuritaires
2. Évaluer et suivre les risques pour la santé et les écosystèmes
3. Standardiser la classification, l'étiquetage et l'application des produits chimiques
4. Établir des mécanismes et des systèmes institutionnels de réduction des risques liés aux produits chimiques
5. Favoriser la recherche, le suivi et l'échange de données concernant les produits chimiques dangereux, toxiques et radioactifs, de même que les mesures préventives, afin de réduire les risques
6. Empêcher la production et le trafic illicite de produits chimiques dangereux, toxiques et radioactifs.

Bien que plusieurs des thèmes les plus importants y figurent, cette liste n'est cependant pas exhaustive.

Les gouvernements doivent adopter une approche de la gestion des produits chimiques axée sur le cycle de vie et la CPD. Cela comprend de faire supporter aux fabricants de produits chimiques le fardeau de prouver que leurs produits sont sécuritaires, plutôt que d'exiger des gouvernements – dont beaucoup ne sont pas en mesure de réaliser une telle analyse – de prouver les dommages d'une substance. Il y a lieu que la réglementation passe des solutions au point de rejet à celles mettant l'accent sur la prévention de la pollution. Les gouvernements devront également encourager le recours à la chimie verte (une approche qui vise à réduire la pollution à la source) et aux substituts aux produits chimiques causant des dommages.

L'importance de l'accès du public à l'information sur les produits chimiques (le « droit de savoir ») ne peut pas être exagérée. Il faut obliger les compagnies à publier les données relatives aux effets des produits chimiques fabriqués ou importés sur la santé et l'environnement. Il faut également mettre régulièrement à la disposition du public des bases de données sur les rejets de produits chimiques permettant d'identifier chaque installation. Par ailleurs, il faut accroître l'accès du public à l'information par le biais d'avis et de réunions.

Il importe d'aborder les populations vulnérables dans l'analyse des champs thématiques de la CDD-18/19, en particulier celui des produits chimiques. Le risque d'exposition chimique est supérieur chez les enfants parce que leur fréquence respiratoire et leur vitesse de métabolisme sont plus élevées que chez les adultes, qu'ils mangent et boivent plus par rapport à leur poids corporel et qu'ils vivent plus près du sol, rampant, creusant la terre et mettant des objets en bouche. L'OMS, l'UNICEF et le PNUE ont enregistré un nombre croissant d'impacts sur la santé des enfants dus à l'exposition aux produits chimiques dangereux. En dépit de cela, on n'a pas suffisamment testé les dommages et les effets combinés sur les enfants liés à la plupart des produits chimiques en usage. Conformément à une approche préventive, il faudrait clairement faire reposer sur les producteurs le fardeau de démontrer que leurs produits chimiques et autres produits ne causent pas de dommages importants. On ne protège pas suffisamment la santé du public et l'environnement en

permettant de poursuivre la fabrication et la vente de produits chimiques n'ayant pas été suffisamment testés.

La fabrication et le commerce planétaires de produits renfermant des substances chimiques nocives suscitent une inquiétude croissante. Au cours des dernières années, ces produits incluaient des jouets pour enfants, des aliments pour les humains et les animaux de compagnie, des textiles, des bijoux, le matériel électronique et le mobilier. L'exposition à diverses substances présentes dans ces produits fait peser un risque particulier sur les enfants, les femmes enceintes et d'autres groupes vulnérables. Pourtant, les consommateurs, les groupes de vigilance, les organismes de réglementation et autres ne disposent d'aucun système mondial d'accès à l'information concernant les produits chimiques présents dans les produits. Les mesures prises par la communauté internationale ne suffisent pas pour garantir la sécurité des produits commercialisés.

Les ONG canadiens s'inquiètent de l'atteinte qu'un autre enjeu commercial majeur – la poursuite des exportations d'amiante – porte à la réputation du Canada. Selon une technique aux relents d'hypocrisie, le Canada a limité l'usage domestique d'amiante afin de prévenir l'exposition de la population canadienne au danger, mais continue d'être le deuxième plus grand explorateur d'amiante au monde.^{vii} La position du Canada sur cette question a été condamnée par le président du comité d'examen de l'amiante chrysotile de Santé Canada en ces termes : « le Canada a une réputation plutôt sombre dans la majeure partie du monde des sciences de la santé ».^{viii}

En revanche, les ONG canadiens aimeraient voir le Canada faire valoir le leadership dont il a fait preuve en réagissant promptement aux nouvelles données scientifiques pour réglementer le bisphénol A.

Enfin, les ONG canadiens pressent le gouvernement du Canada et les autres d'utiliser la CDD comme un groupe de discussion permettant de s'assurer de traiter les nouvelles substances tels les nanomatériaux fabriqués. La recherche, le développement et la sortie de produits renfermant des éléments issus de la nanotechnologie ont eu lieu rapidement. Toutefois, aucun pays n'a encore présenté d'exigences relatives à l'étiquetage, ni normes de sécurité au travail ou réglementation visant spécifiquement les nanotechnologies et exigeant une évaluation obligatoire de la sécurité adaptée aux nouveaux risques liés aux nanoparticules. Les nanotechnologies dites de 3^e et 4^e générations (ex. les nanosystèmes ou la technologie d'autoassemblage) seront bientôt disponibles. Il faut donc une collaboration internationale pour s'assurer rapidement de traiter les nanomatériaux de 1^e et 2^e générations, « plus simples » et établir ainsi la base qui garantira la sécurité des générations avancées.

Le sondage réalisé par le caucus Jeunes a révélé les grandes inquiétudes que soulèvent les efforts insuffisants du gouvernement du Canada en vue de protéger la qualité de l'air et de l'eau. Il fait également apparaître des niveaux de satisfaction élevés s'agissant de questions telles que le Protocole de Montréal, le bisphénol A et la gestion des produits chimiques à risque élevé.

GESTION DES DÉCHETS – LES PRIORITÉS

Aspirations pour la CDD

- Promouvoir une approche zéro déchet et le concept de « boucle fermée »
- Encourager une hiérarchisation des déchets priorisant la réduction, le réemploi et le recyclage avant la récupération des ressources et l'enfouissement
- Entamer de solides discussions sur la « responsabilité élargie des producteurs »; le Canada doit saisir cette occasion pour faire avancer ses politiques nationales en ce domaine

- Faire valoir les pratiques exemplaires des provinces (ex. l'approche zéro déchet de la Nouvelle-Écosse)
- Aborder la question de l'exportation de déchets des pays développés vers les pays en développement

Déchets – Contexte et enjeux

La difficulté de gérer les « déchets » augmente en même temps que la population mondiale et qu'un pourcentage croissant de cette dernière adopte des modes de vie nécessitant davantage de ressources. À la CDD-18/19, les gouvernements auront l'occasion de réévaluer le concept même de déchet et nous encourageons le Canada à aborder cette question thématique dans une perspective de zéro déchet (c.-à-d. que « les déchets ne sont rien d'autres que de la matière première au mauvais endroit »)

La nécessité de mettre en place de solides systèmes de gestion des déchets peut être perçue comme un débouché. Des systèmes efficaces peuvent générer des emplois, permettre de réinjecter des ressources matérielles et financières dans l'économie, de récupérer et empêcher les émissions de gaz à effet de serre et d'atténuer les impacts sur la santé. Par exemple, si la fameuse approche de gestion des déchets de la Nouvelle-Écosse a réussi, c'est en partie parce que la création d'emplois était le principal moteur stratégique.

De solides stratégies de gestion des déchets nécessiteront des efforts dans de nombreux domaines – notamment, se concentrer sur la responsabilité des producteurs et le comportement des consommateurs; aborder une gamme de flux de matériaux, incluant les déchets organiques, les déchets de construction et décombres de démolition, ainsi que les matières dangereuses; combiner des approches politiques allant de la réglementation à l'approche volontaire et aux incitations financières; soutenir les infrastructures de transports et de traitement appropriées et garantir une transparence accrue pour les consommateurs, à l'aide d'éco-étiquettes, par exemple.

Dans l'optique de la CPD, la gestion des déchets doit fonctionner selon une hiérarchie dans laquelle la prévention sera la première et la meilleure solution. Les stratégies de prévention devront être fondées sur le principe du pollueur-payeur, inclure la responsabilité élargie des producteurs et être abordées selon une gestion du cycle de vie du produit débutant à la phase de conception. Les possibilités de réemployer le matériel devront être encouragées. Les déchets inévitables devront être recyclés. Pour faciliter cette approche, il conviendra de procéder à la séparation de même qu'à la collecte sélective des déchets. L'élimination devra être restreinte aux déchets qui ne peuvent pas être réemployés ou recyclés. Les répercussions négatives potentielles de l'incinération doivent être examinées en détail.

Gouvernements, producteurs et consommateurs doivent tous jouer un rôle dans la prévention des déchets. Les responsables des orientations politiques peuvent réglementer, s'assurer de tenir compte des coûts véritables de l'élimination des déchets en recourant à des mécanismes financiers (exemple, une imposition qui rende le recyclage aussi, sinon plus, attrayant que l'élimination), mettre en place des systèmes d'étiquetage des produits de consommation, établir des systèmes de comptabilisation tenant compte en premier lieu de la réduction de la production de déchets plutôt que de simplement récompenser le recyclage des déchets ou autre détournement de l'enfouissement, stimuler le comportement responsable des consommateurs et fixer des exigences en matière de responsabilité élargie des producteurs.

La responsabilité élargie des producteurs (REP), en particulier la responsabilité du fardeau placée sur chaque producteur plutôt que sur un collectif de producteurs, peut être un moteur essentiel de la prévention des déchets et de la réduction des produits toxiques. En outre, elle peut garantir une répartition plus juste des coûts de gestion des déchets et fournir des

occasions d'innovations marquantes. Les ONG canadiens aimeraient que l'on mette principalement l'accent sur la REP, dans les discussions de la CDD-18/19.

En ce qui concerne les déchets produits, les systèmes de gestion des déchets doivent garantir le traitement local des matières. Cela encourage la création d'emplois locaux, permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues au transport et requiert que producteurs et consommateurs se considèrent responsables de leurs actes. La CDD pourrait mettre principalement l'accent sur le fait de s'assurer de réduire le commerce international de déchets, de même que des matières dangereuses qu'ils renferment. Cela comprend de s'assurer que les pays signent les accords internationaux tels que la Convention de Bâle et l'Amendement à cette convention, et opèrent dans leur cadre.

Les déchets électroniques (e-déchets) sont une nouvelle préoccupation mondiale majeure. En effet, la quantité de produits électroniques mis au rebut est montée en flèche sur toute la planète, entre 20 et 50 millions de tonnes en sont produits chaque année. Les e-déchets sont la composante du flux municipal de déchets solides augmentant le plus rapidement, tant dans les pays industrialisés que dans ceux en développement. Cela est particulièrement préoccupant car le matériel électronique mis au rebut contient toute une gamme de matières toxiques et dangereuses, notamment des métaux lourds et des composés organiques. Les acteurs de nombreux pays industrialisés continuent d'exporter, souvent illégalement, des déchets électroniques dangereux dans les pays en développement d'Asie et d'Afrique. Si ce commerce contribue aux économies et moyens de subsistance locaux, les méthodes de gestion des déchets à faible technologie, notamment le démontage manuel et la combustion à l'air libre pour récupérer les métaux utiles, polluent cependant le milieu environnant et ont d'importants effets négatifs sur la santé des travailleurs et des résidents locaux.

Il faut que la CDD-18/19 s'attache à s'assurer de la mise en place d'un cadre international de gestion durable des e-déchets. Les pays doivent œuvrer ensemble à la progression des accords internationaux et des lois nationales garantissant une protection sociale et environnementale, tout en soutenant les moyens de subsistance et la capacité économique. La REP sera un élément crucial de cette stratégie et peut être attrayante pour les producteurs, car de nombreux produits électroniques mis au rebut contiennent des matières utiles comme l'aluminium, le cuivre et des métaux précieux. En outre, il faut que les pays industrialisés appuient la réalisation d'infrastructures dans les pays en développement, afin de gérer ces déchets de manière sécuritaire.

Chose importante, les femmes et les enfants participent fréquemment à la gestion informelle des déchets, à titre de ramasseurs et de trieurs, ce qui expose leur santé et leur sécurité à des risques. La communauté internationale doit encourager la promotion des technologies et mécanismes appropriés pour garantir la sécurité des travailleurs et de la collectivité. Les ONG canadiens pensent également qu'il faut aborder la question des déchets nucléaires et que cela nécessite d'apporter un appui aux pays ayant des piles de stockage de déchets dangereux.

Le sondage réalisé par le caucus Jeunes révèle que les personnes interrogées ne sont pas satisfaites des efforts du gouvernement canadien en vue de protéger la qualité de l'air et de l'eau des impacts des déchets.

TRANSPORTS – LES PRIORITÉS

Aspirations pour la CDD

- Étudier les impacts du transport maritime sur la qualité de l'eau de mer et de l'air

- Évaluer les méthodes permettant d'appuyer la création d'infrastructures durables par les municipalités et favoriser les transports en commun
- Promouvoir un aménagement du territoire encourageant la densification des villes, ce qui rend les transports en commun et non-motorisés (ex. la marche, le vélo) plus viables
- Valoriser les gains récents en Amérique du Nord en faisant la promotion des transports non-motorisés et reconnaître les bienfaits de ces modes de transport pour la santé publique
- Analyser les faiblesses de l'infrastructure de transport actuelle face aux hausses des prix de l'énergie et aux contraintes futures visant la production de gaz à effet de serre
- Encourager la production locale afin de réduire le transport d'aliments et autres biens

Transports – Contexte et enjeux

Les mouvements des personnes et des biens ont d'importantes répercussions du fait de l'utilisation intensive de ressources à de multiples niveaux (ex. les infrastructures, le combustible). Les transports entraînent des émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants, de même que du bruit et des impacts sur la qualité de vie, la santé humaine et l'environnement. De manière générale, les ONG canadiens approuvent l'accent mis sur les secteurs cibles définis par le président de la CDD, Luis Alberto Ferraté, Ph. D., ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles du Guatemala :

1. Promouvoir les transports en commun, les coûts en seront réduits et cela permettra des économies d'énergie
2. Promouvoir les transports moins polluants tels que les transports maritimes, ferroviaires et fluviaux^x
3. Accroître la recherche et le développement de moteurs et de machines utilisant plus efficacement l'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre
4. Prévenir et réduire les répercussions socio-environnementales dues à l'augmentation du trafic, des transports et de l'infrastructure matérielle. La sensibilisation des usagers requiert d'efficaces politiques, stratégies et programmes en matière d'éducation, qui stimuleront la demande de systèmes de transport et d'infrastructures terrestres, maritimes et aériens plus rentables.

Ce sera un défi de s'attaquer à ces questions, mais un défi qui peut être relevé – en particulier, en tirant parti des nombreuses réussites au Canada et dans toute l'Amérique du Nord.

Au moment où nous rédigeons le présent document, Vancouver fait la preuve du potentiel qu'offrent les transports publics au Canada. Durant les Jeux olympiques, où les visiteurs sont très nombreux, Vancouver est parvenue à faire baisser de 30 % l'utilisation de voitures, tout en doublant l'utilisation des transports en commun (sans interruptions majeures de service).^x Cela prouve clairement le potentiel que constituent les transports publics au Canada, s'ils bénéficient du financement et de la promotion qui conviennent.

Le lien entre une densité de construction accrue, une meilleure « planification » urbaine et la faisabilité des transports en commun (l'aptitude à construire et faire fonctionner des systèmes qui génèrent les revenus et l'utilisation suffisants) doit être reconnu par la CDD. Il est très efficace de promouvoir les transports en commun et non motorisés. Ainsi, la Ville de New York ayant construit récemment 200 milles de pistes cyclables et les installations s'y rattachant (ex. des supports pour bicyclettes), une hausse de 45 % du nombre de cyclistes a été observée.^{xi} L'augmentation des taux de marcheurs et de cyclistes est liée à une amélioration de la santé publique, comme l'a montré une étude étatsunienne récente qui concluait :

Les États ayant les taux de cyclistes et de marcheurs les plus bas présentent, en moyenne, les taux d'obésité, de diabète et d'hypertension artérielle les plus élevés. À l'inverse, ceux ayant les taux de cyclistes et de marcheurs les plus élevés présentent, en moyenne, les taux d'obésité, de diabète et d'hypertension artérielle les plus bas.^{xii}

Les investissements dans l'infrastructure cycliste ont également des retombées économiques, comme le montre une récente analyse de la « La Route Verte » du Québec.^{xiii}

Les ONG canadiens ont fait part de leurs préoccupations vis à vis des distances accrues que parcourent les aliments et d'autres biens. Il est courant d'organiser de tels trajets pour les nécessités de subsistance. Cela exige des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre et expose des marchandises répondant aux besoins humains fondamentaux aux hausses de prix de l'énergie et aux crises imprévues dans d'autres parties de la planète. Les responsables des politiques citent souvent les avantages économiques du « commerce », mais en laissant de côté les avantages économiques et la création d'emplois inhérents aux investissements dans la production locale.

Lors du sondage effectué par le caucus Jeunes, les transports ont été classés comme le deuxième problème en importance devant être abordé par la CDD. Les jeunes aimeraient voir un financement accru des transports publics ayant un impact environnemental réduit (autobus à l'hydrogène).

- ⁱ Randy Christensen, d'Écojustice, en a été le principal rédacteur. Carolyn Webb, de l'ICDPE, l'a révisé. Sarah Heiberg en a supervisé la production. Ce document a été rédigé à l'aide des suggestions de beaucoup des groupes membres du RCEN.
- ⁱⁱ *Conserving Biodiversity Through Sustainable Production and Consumption*, 9 octobre 2007, www.ceeweb.org
- ⁱⁱⁱ *Global Footprint Network*, http://www.footprintnetwork.org/fr/index.php/GFN/page/world_footprint/
- ^{iv} L'Indice canadien du mieux-être (ICME) est le produit le plus réputé de l'Institut du mieux-être. L'ICME est une nouvelle manière de mesurer le bien-être au-delà des mesures strictement économiques comme le PIB. Cet indice fournira, sur la qualité de vie des Canadiens, des points de vue uniques – d'ensemble, ainsi que dans certains domaines d'importance : notre niveau de vie, notre santé, la qualité de notre environnement, notre niveau d'instruction et de compétences, notre manière d'employer notre temps, la vitalité de nos collectivités, notre participation au processus démocratique, ainsi que l'état de nos arts, notre culture et nos loisirs. Vous trouverez cet indice sur le site <http://www.ciw.ca/en/TheCanadianIndexOfWellbeing.aspx>
- ^v Questions d'ordre général : Question n° 1

1. Parmi les cinq thèmes qui seront débattus à la CDD-18/19, quels sont les deux thèmes que vous jugez comme les plus importants?	
Modes de CPD	87
Gestion des déchets	37
Exploitation minière	27
Produits chimiques	28
Transports	48

- ^{vi} Voir la notice concernant la série de séminaires thématiques de la CDD-18 sur l'exploitation minière, sur le site http://www.un.org/esa/dsd/susdevtopics/sdt_mini_ss0210.shtml
- ^{vii} *La mortalité liée à l'amiante : une exportation canadienne*, Can. Med. Assoc. J., 21 octobre 2008, trouvé sur le site <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2565721/>.
- ^{viii} *Ibidem*.
- ^{ix} Les ONG canadiens font remarquer qu'il est nécessaire d'examiner les impacts négatifs de ces types de transports (ex. les impacts sur la qualité de l'eau et la qualité de l'air dans les villes portuaires en relation avec le transport maritime).
- ^x *Vancouver transit posts record-breaking ridership*. Article du *Globe and Mail* (18 février 2010) sur le taux d'utilisation record des transports publics à Vancouver, trouvé en ligne sur le site <http://www.ctvolympics.ca/about-vancouver/news/newsid=46117.html#vancouver+transit+posts+record+breaking+ridership> (dernier accès le 22 février 2010).
- ^{xi} *200 Miles of Bicycle Routes in Three Years*. Article trouvé sur le site de l'agence des transports new-yorkais : <http://www.nyc.gov/html/dot/html/bicyclists/bikenetwork.shtml>.
- ^{xii} *Bicycling and Walking in the US: Benchmark Report*. Rapport de l'*Alliance for Biking and Walking* (Janvier 2010), trouvé en ligne sur le site <http://www.peoplepoweredmovement.org/site/index.php/site/memberservices/C529>.
- ^{xiii} Au Canada, le Québec a également observé un impact mesurable du cyclotourisme sur son économie. En 2000, le montant total des dépenses des cyclistes de la province s'est élevé à 166 millions de dollars. L'industrie du cycle du Québec a généré des ventes de plus de 181 millions de dollars, soutenant 2800 emplois et rapportant 17,2 millions de dollars de recettes fiscales au Québec et 13,6 millions en taxes nationales. Pour attirer les touristes et encourager le cyclisme, le Québec a construit un réseau de pistes et de voies cyclables de 2702 milles appelé « La Route Verte », qui est « la meilleure route cyclable au monde » selon la publicité. En 2000, lorsqu'une partie seulement de cette route était terminée, les cyclistes ont dépensé en tout 95,4 millions de dollars sur La Route Verte, ce qui correspond à environ 2000 emplois de même qu'à 15,1 millions de recettes fiscales pour le Québec et 11,9 millions pour le gouvernement du Canada. En 2005, les cyclotouristes ont dépensé 83 \$ par jour, soit plus que les 66 \$ dépensés en moyenne par les autres touristes. Extrait traduit de *Economic Benefits of Cycling Infrastructure*, American Bike League (Juin 2009), trouvé en ligne sur le site http://www.bikeleague.org/resources/reports/pdfs/economic_benefits_bicycle_infrastructure_report.pdf.